

VICTIME

VIOLENCE

Agression
verbale

FEMME

Injure

RÉSEAUX SOCIAUX

STOP

Harcèlement
SEXUEL

SOUFFRANCE

Homophobie

Transphobie

Discrimination

HOMME



...

Une cellule d'alerte et d'écoute

permet le signalement des violences
sexistes et sexuelles

Un espace
de confidentialité

L'accueil sera réalisé
par un binôme d'écoutes
appartenant à la cellule
d'alerte et d'écoute, dans la
plus stricte confidentialité.
L'anonymat est préservé.

Si vous pensez être victime ou témoin d'une
situation de harcèlement, n'hésitez pas à prendre
contact avec la cellule d'alerte et d'écoute VSS
de l'université d'Artois via l'adresse :

ecoute-vss@univ-artois.fr

La cellule d'alerte et d'écoute est chargée de recueillir la parole
et d'orienter la victime pour un accompagnement
psychologique et juridique.

Des mesures pourront être prises par l'université
selon la gravité de la situation.



Qu'est-ce qu'une violence sexiste ou sexuelle ?

Les violences sexistes ou sexuelles
recouvrent des situations dans
lesquelles une personne impose à
autrui un comportement, des actes,
des propos (oraux ou écrits) à
caractère sexiste ou sexuel.
Ces violences sont définies par le Code
Pénal, notamment

- l'injure sexiste, homophobe, ou
transphobe (art. R625-8-1)
- la discrimination (art. 225-1)
- le harcèlement sexuel (art. 222-33)
- l'agression sexuelle (art. 222-22)
- le viol (art. 222-23).

Elles sont toutes susceptibles
d'entraîner des sanctions pénales.